VENTES POUR TAXES.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Ventes de Propriétés foncières

POUR

TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables délinquants du Premier District, paroisse d'Orléans.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Premier District, Paroisse d'Orléans. 536 Place Commerciale.

Nouvelle-Orléans, 28 Juin 1905.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de ladite paroisse, dans la paroisse d'Orléans, aux heures légales fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures A. M. SAMEDI, le 29me jour de Juillet 1905, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées pour l'année 1904, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31me jour de Décembre de l'année dans laquelle les sous dites taxes ont été levées de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final et tous les dépens.

Les noms desdits contribuables délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux, désignation de l'assessement de ladite année, et la propriété foncière assessée à chacun devant être offerte en vente sont comme suit, à savoir

LABORDE, Mme SIDNEY F. et al.—

Taxe d'Etat de 1904	$49 80
Taxe de levée, district d'Orleans	8 30
Total	$58 10

Trois lots de terre et améliorations qui gisent et sont dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pryanée, Thalie, St Charles et Melpomène, désignés comme lots Nos 14 à 16, dans l'ilet No 194, mesurant 80 pieds de face à la rue Prytanée sur 164 pieds de profondeur.

Audit jour de vente, je vendrai telles portions de chacune desdites propriétés spécifiées que me désignera chacun des débiteurs, et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriétés, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et les dépens dus par ledit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JOHN FITZPATRICK,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Premier District, Paroisse d'Orléans.
29 juin——juil 5 12 19 26 29

Avis aux créanciers hypothécaires de propriétés du Premier District.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Premier District paroisse d'Orléans. Nouvelle-Orléans, 28 Juin 1905.

Conformément à la section 63 de l'acte No 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés foncières situées dans le Premier District, paroisse d'Orléans, sur lesquelles n'auraient pas été payées les taxes de l'année 1904, que j'en commencerai la vente, à la porte de la Maison de Cour, le SAMEDI, 29 Juillet 1905, et que nombre de parcelles de ces propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal conformément à la loi préparatoire à telles ventes. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

JOHN FITZPATRICK,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Premier District, Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE SHERIF

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur du Premier District.

City Realty Company Limited vs Albert Steele.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 75.304—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 juillet 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes à lui en y appartenant ou de quelques façons en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lopez, Perdido, Salcedo et Gravier, désigné par le No Municipal 651, ledit lot est désigné par le No neuf sur un devis annexé à un acte de vente dudit lot par la demanderesse au défendeur, passé le 31 octobre 1899 pardevant N. E. Trist, ancien notaire et mesurant d'après ledit devis trente pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur entre lignes parallèles de cent deux pieds, neuf pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Hughes & Favret, avocats pour la demanderesse.
23 juin—23 24 30—juil 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans une propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Javiot et Livaudais vs Ernest V. Reiss et Veuve J. J. Reiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 51.183—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 27 juillet 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêts des défendeurs dans cette affaire, Ernest V. Reiss et Marie Madeleine Carre, veuve de feu James J. Reiss, dans et à un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 129, borné par les rues St Claude, Liberté, Deslines et St Philippe, mesurant quarante cinq pieds sept pouces de face à la rue St Claude sur cent cinquante pieds de profondeur.

Lesdits intérêts consistant en un cinquième non divisé pour chacun desdits défendeurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Hughes & Favret, avocats pour les demandeurs.
23 juin—23 24 30—juil 7 14 21 27

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry P. Walter.

Cottages Simples et Doubles

Et Maisons à Deux Etages,

Encoignure d'Affaires,

Magnifique Ilet

Et un demi ilet de terre,

Contigus à la Standard Oil Works.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 10 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 23 juin 1905, et signé le 29 juin 1905, par l'Hon. W. S. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Deux certains lots de terre situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Rousseau, Adèle, Joséphine et Tchoupitoulas, désignés par les numéros un et deux sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Rousseau sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot numéro un formant le coin des rues Rousseau et Joséphine. Les dits lots sont une partie du lot numéro soixante sur un plan fait par J. Pilié, voyer, daté le 2 mars 1824 et déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprenant la propriété ci après décrite.

Deuxièmement — Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Joséphine, Adèle et Levée, désignée par la lettre A sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, et mesurant trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Rousseau par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et est contigu à la propriété premièrement décrite.

Les améliorations devant être en ceci ci-après décrite.

Troisièmement—Un certain lot de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Levée, Joséphine et Adèle, désigné par le numéro cinquante neuf d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 mars 1824, déposé parmi les registres de C. Pollock, ancien notaire en cette ville, d'après lequel plan ledit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Rousseau, entre les rues Joséphine et Adèle sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, en mesure française. La propriété ci-dessus ensemble avec celles premièrement et deuxièmement décrites ont été subdivisées et seront vendues ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent d'après un plan de voyer daté le 7 juillet 1905, fait par Charles G. Del Isle, à savoir:

Nos 477-479 rue Joséphine coin Rousseau.

(a)—Le lot A mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 77' 8" de profondeur entre lignes parallèle et formant le coin des rues Rousseau et Jo[illegible]

Les améliorations sur la propriété ci dessus comprenant un splendide cottage double contenant 4 chambres de chaque côté et rapportant $21 par mois de loyer.

Nos 473 et 475 rue Joséphine.

(b)—Le lot B mesurant 32 pieds de face à la rue Joséphine sur 77 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur le ci-dessus comprenant un splendide cottage double, contenant 4 chambres de chaque côté et rapportant $20 par mois.

No 467 rue Joséphine.

(d) Le lot D mesurant 25 pieds 7 pouces de face à la rue Joséphine, par 98 pieds de profondeur, sur la ligne de coté le plus près de la rue Rousseau et sur la ligne la plus près de rue Tchoupitoulas, ledit lot ayant une première profondeur de 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes auquel point il s'élargis de 39 pieds 10 pouces et 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue Joséphine et delà il a une deuxième profondeur de 32 pieds 6 lignes et a une largeur dans le fond de 66 pieds, 5 pouces et 3 lignes. Les améliorations sur le lot ci dessus comprenant un joli cottage simple, retiré de la banquette, contenant galerie et cinq chambres et à une grande entrée sur le coté pour voiture.

No 2048 rue Rousseau.

(e)—Le lot E mesurant 18 pieds 4 pouces de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 94 pieds 5 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un joli cottage simple avec galerie sur le devant et 5 chambres. Loué $10 par mois.

Nos 2044 et 2046 rue Rousseau.

(f) Le lot F mesurant 31 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Rousseau sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un splendide cottage double avec galerie sur le devant et cinq chambres de chaque côté et se louant pour $22 par mois.

Quatrièmement—Une certaine portion de terre située dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Adèle, Joséphine et Fulton ou St Thomas, courant cent trente cinq pieds, neuf pouces de face à ladite rue Rousseau sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent cinquante huit pieds, neuf pouces et demi, ladite portion de terre comprenant et est composée de deux lots désignés comme numéros un et deux, contigus et mesurant chacun soixante trois pieds, onze pouces de face à la rue Rousseau par la ci devant profondeur mentionnée et une étendue ou morceau de terre contigue au dit lot numéro deux sur le coté le plus près de la rue Adèle faisant une partie du lot désigné comme numéro trois sur le même plan que les deux autres lots. Ladite portion ayant sept pieds onze pouces de face à la rue Rousseau sur la profondeur ci-dessus. Lesdits lots un, deux et trois étant ainsi désigné sur un plan fait par le voyer de ville, le 9me jour de novembre 1829, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations devant être ci-après décrites.

Cinquièmement—Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Rousseau, Adèle et Fulton, désigné comme lot No 5 sur un devis annexé à un acte passé pardevant D. R. Kenny, ancien notaire de la paroisse Jefferson en cet Etat, le 1er février 1857 et mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine sur soixante trois pieds onze pouces trois lignes de profondeur, mesure anglaise.

Les améliorations devant être ci-après décrites.

Sixièmement — Un certain lot de terre situé dans le 4ème district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Fulton, et Rousseau, désigné par le numéro un sur un plan par L. Bringier, voyer, daté le 10 février 1834, et mesurant vingt sept pieds, six pouces de face à la rue Joséphine par cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles mesure américaine.

Les améliorations devant être en ceci après décrit.

Septièmement—Deux certains lots de terre situés dans le même district et ilet comme la dite propriété ci dessus décrite, désignés comme lots numéros deux et trois sur ledit plan de L. Bringier. Le lot numéro deux mesurant vingt sept pieds six pouces de face à la rue Joséphine sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot numéro trois mesurant vingt sept pieds six pouces de face à la rue Joséphine sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots sont contigus au lot numéro un, et un borne dans le fond par une allée commune ou ditte lot et autre.

Les améliorations devant être ci après décrites.

Huitièmement—Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet que ladite propriété ci-dessus décrite, formant l'arrière partie des lots neuf, dix et onze, sur ledit plan par Bringier, et mesurant dix sept pieds six pouces sur ladite allée, cinquante pieds sur le fond des lots numéros neuf et dix, vingt cinq pieds sur la ligne du fond du lot numéro onze, vingt sept pieds six pouces sur la ligne divisant le lot numéro onze de la partie du lot numéro six, et vingt cinq pieds sur la ligne du fond du lot numéro onze, d'après un devis fait par Hugh Grant et annexé à un acte passé pardevant L. S. Kenny, ancien notaire, le 22 octobre 1846.

Les améliorations devant être ci-après décrites.

Neuvièmement—Un certain morceau ou portion de terre dans le même district et ilet que ladite propriété huitièmement décrite, situé dans le fond des deux lots de terre autrefois achetés par M. Conrad de John A. Merle, syndic de ses propres créanciers, par acte passé pardevant F. Grima, ancien notaire le 21 juin 1841, mesurant en mesure anglaise environ trente neuf pieds dix et un quart de pouces de profondeur entre lignes parallèles plus ou moins, et incluant toute l'espace appartenant audit Henry P. Walter, vendeurs Mme M. E. Walker et autres, ainsi cela cent vingt pieds de la rue Adèle et est désigné par la lettre B d'après un devis de J. A. D'Hémécourt, député voyer et mesurant d'après cela cinquante cinq pieds de largeur.

La propriété ci-dessus ensemble avec cette quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième propriété décrite ont été subdivisée, et sera vendu ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent en accord un plan de voyer daté le 7 juillet 1905 fait par Charles G. Del Isle à savoir:

Nos 2047-2049 rue Rousseau

Splendide cottage double avec chemin pour voiture.

(a)—Le lot B mesurant 41 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Rousseau sur une première profondeur sur la ligne de coté le plus près de la rue Joséphine de 128 pieds, auquel point il se retrecit, 14 pieds 8 pouces et 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rousseau, de là il y a une autre profondeur de 30 pieds, 9 pouces et 4 lignes et il y a sur la ligne du coté le plus près de la rue Adèle une première profondeur de 98 pieds 6 pouces auquel point ledit lot s'élargit de 31 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rousseau, et de là à une deuxième profondeur de 60 pieds 3 pouces et 4 lignes et une larg ur sur la ligne du fond de 58 pieds 3 pouces et 7 lignes.

Les améliorations sur le susdit lot comprenant un splendide cottage double, 4 chambres de cuaque coté. Sur un côté il y a un grand passage pour voiture, une jolie écurie et deux chambres dans la bâtisse du fond et grande cour à l'arrière.

Nos 2043-2045 rue Rousseau.

(b)—Lot C mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Rousseau sur 98 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations du lot ci dessus comprenant un joli cottage double contenant 4 chambres de chaque côté et se louant à $18 par mois.

Nos 2039-2041 rue Rousseau.

(c)—Le lot D mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Rousseau sur 98 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles

Les améliorations comprenant un cottage double contenant de chaque côté 4 chambres et rapportant $18 par mois.

Nos 2035-2037 rue Rousseau.

(d)—Le lot E mesurant 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 98 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double avec 4 chambres de chaque côté et se louant pour $18 par mois.

No 523 rue Joséphine.

(e)—Le lot F mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue Joséphine sur une première profondeur sur le coté le plus près de la rue St Thomas de 179 pieds duquel point il s'élargit 24 pieds 2 pouces, et delà ayant une deuxième profondeur de 20 pieds 8 pouces 6 lignes. Sur la ligne le plus près de la rue Rousseau ledit lot ayant une première profondeur de 136 pieds 11 pouces 7 lignes, auquel point il s'élargit 60 pieds 3 pouces 4 lignes, delà ayant une deuxième profondeur de 63 pieds 2 pouces 4 lignes et a une largeur à travers la ligne du fond de 115 pieds 3 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprenant une splendide [illegible] avec [illegible] pour voiture et grand terrain sur la façade et très grand terrain sur le fond.

No 529 rue Joséphine.

Un grand et superbe cottage simple enteuré par un magnifique terrain.

(f) Le lot [G] mesurant 51 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine par une profondeur sur le coté le plus près de la rue St Thomas de 189 pieds, 10 pouces et 2 lignes sur le coté le plus près de la rue Rousseau, ledit lot à une première profondeur de 179 pieds auquel point ledit lot se retrecissant 24 pieds 2 pouces et delà à une autre profondeur 10 pieds 10 pouces et 3 lignes et une largeur à travers la ligne du fond de 27 pieds 6 pouces.

Les améliorations ci-dessus comprenant un grand et joli cottage simple avec mansarde avec grande chambres le tout en bon état et était la résidence du défunt Henry P. Walter

Nos 517-519 rue Joséphine.

Connus comme "Temperance Hall."

(g)—Le lot H mesurant 31 pieds plus ou moins de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 78 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Les amélioration qui s'y trouvent comprenant une bonne bâtisse à deux étages.

Dixièmement—Un certain lot ou portion de terre, situé dans le vieux Faubourg Lafayette, maintenant quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Rousseau, Adèle et Fulton, et mesurant trente et un pieds, onze pouces et sept lignes et demi de face à la rue Rousseau sur soixante huit pieds de profondeur et façade à la rue Joséphine, entre lignes parallèles mesure américaine, formant le coin desdits deux rues, le tout d'après un devis annexé à une vente de Wine Igauber à H. Strutt, passé le 2 décembre 1852 en le Bureau de registre des hypothèques de Jefferson, lequel dit lot ou portion de terre formant une partie du lot désigné par le numéro huit, dans ledit ilet, sur un plan de la ville de Lafayette par Hugh Grant, voyer et il forme ainsi partie de deux portions de terre achetées par C. Wurzgerber par acte passé en l'étude de l'ancien annotateur de la paroisse de Jefferson, le 14 novembre 1851.

Lequel dit lot est ainsi désigné par la lettre A, sur un plan de voyer daté le 7 juillet 1905, fait par Charles G. Del Isle.

Les améliorations comprenant une épicerie d'encoignure et un joli cottage.

No 2059 rue Rousseau et 507 Joséphine.

La grocerie contenant 5 chambres et louée $15 par mois.

Le cottage contenant 3 chambres et loué à $6 par mois.

Onzièmement—Un certain lot de terre situé dans le faubourg Lafayette maintenant quatrième district de cette ville, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 4, compris entre les rues Rousseau, Joséphine, Adèle et Fulton, lequel lot est une par ie du lot original No 8 dudit ilet et mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine par une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles et une partie du lot numéro quatre vingt trois du dit ilet sur le plan du Faubourg Lafayette, déposé en l'étude de Carlisle Pollock ancien notaire en cette ville et est une partie du lot numéro huit de l'ilet trente par le plan de la ville de Lafayette fait par Hugh Grant, voyer, lequel lot est aussi désigné par la lettre I sur un certificat de voyer daté le 7 juillet 1905 par Charles G. Del Isle.

Les améliorations sont connues comme

No 511 rue Joséphine.

et comprenant une bonne résidence à deux étages avec une grande cour sur le coté et en tenant environ 8 chambres.

Douzièmement—Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Adèle, Fulton et Rousseau, et désigné comme lot numéro huit sur un plan déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, sous le No 199, ledit lot formant l'encoignure des rues Joséphine et Fulton, et mesurant vingt sept pieds huit et demi pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur et façade à la rue Fulton de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations devant être ci-après décrites.

Treizièmement—Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Adèle, Joséphine et Rousseau, désigné comme lot No 7 sur un plan déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, sous le No 199; ledit lot mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes parallèles. Laquelle propriété ensemble avec le Douzièmement décrite a été subdivisée et sera vendue avec les améliorations qui s'y trouvent d'après un arpentage et plan de subdivision, daté le 7 juillet 1905, fait par Charles G. Del Isle, comme suit:

(a) Le lot A mesurant 55 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Joséphine par une profondeur sur la ligne de coté vers la rue Rousseau de 78 pieds 1 pouce et à une profondeur et façade à la rue St Thomas de 75 pieds et le dit lot a une largeur à travers la ligne du fond comme suit, commençant à la rue St Thomas il court au long d'une allée commune à une distance de 42 pieds 2 pouces et 4 lignes et parallèles à la rue Joséphine auquel point il longe la ligne de fond de ladite allée, et parallèle à la rue St Thomas à une distance de 3 pieds 1 pouce et de là encore court parallèlement à la rue Joséphine à une distance de 12 pieds à un point, où il joint la ligne de profondeur premièrement décrite.

Les améliorations sont connues comme

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

Nos 543, 545, 547, 549 rue Joséphine, coin de la rue St-Thomas

et comprenant une splendide rangée de quatre maisons en bois contenant à chaque division 4 chambres et rapportant $36 par mois de loyer.

(b)—Le lot B sur le plan ci-dessus mentionné mesurant 32 pieds 4 lignes de face à la rue St Thomas et a une profondeur de 55 pieds 2 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, et est borné sur le côté vers la rue Joséphine par une allée commune 3 pieds 1 pouce de largeur et de l'autre côté par une autre allée commune 4 pieds 10 pouces et 3 lignes de largeur.

Les améliorations sont connues comme

Nos 2044 et 2046 St Thomas,

Consistant en une splendide maison double en bois rapportant $16 par mois de loyer, contenant 4 chambres de chaque côté.

Quatrièmement—Deux certains lots ou portion de terre situés et étant dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Fulton ou St Thomas et Rousseau, ledit lot ou portion de terre commençant à une distance de trente et un pieds sept pouces et une ligne de l'encoignure des rues Jackson et Fulton, et mesurant trente et un pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Jackson sur une profondeur de quatre vingt pieds entre lignes parallèles mesure américaine; ledit lot de terre étant la portion de façade du plus grand lot désigné par le numéro deux sur un plan par Pacquet et Campson, et déposé en l'étude de A. Mesureau, ancien notaire en cette ville, le tout d'après le plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 25 mai 1874.

Les améliorations sont connues comme le

No 543 avenue Jackson

et consistant en un joli cottage simple avec grande cour sur le coté et contenant galerie sur le devant et six chambres loué pour $14 par mois.

Sixièmement—Quatre certains lots de terre situées étant et se trouvant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, St André et Chipoewa désignés par les Nos deux trois, quatre et cinq sur un certain plan fait par P. M. Tourné, architecte, daté le 5 janvier 1866 et déposé pour référence en l'étude de Wm. J. Castel, comme plan F du livre des plans No un; lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir: Les lots deux, trois et quatre chacun treize pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur entre lignes parallèles de 85 pieds 1 ligne, et le lot No 5 mesurant 13 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur entre lignes parallèles de 87 pieds 7 pouces et 1 ligne; lots Nos 2, 3 et 4 ayant l'usage d'une allée de 2 pieds 7 pouces de largeur dans le fond en commun avec eux et d'autres lots, A. M.

Les améliorations sont connues comme les

Nos 603-605-607-609 rue Joséphine

Et comprenant une bonne rangée de 4 demeures en bois rapportant $36 par mois de revenu, et contenant dans chaque division 4 chambres, hangar, etc.

Dix-septièmement—Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, St André et Chippewa, et désigné comme lot numéro huit sur un plan déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, sous le No 199, ledit lot formant l'encoignure des rues Jackson et St Thomas, mesurant 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Jackson, par une profondeur et façade à la rue St Thomas de 85 pieds 8 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme

Nos 547-549 avenue Jackson

et comprenant un joli cottage double avec une bâtisse à deux étages dans le fond louer à $29 par mois et contenant de chaque côté galerie dadevant et 5 chambres.

(b)—Le lot C est contigu à la propriété ci-dessus décrite mesurant 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue St Thomas sur une profondeur sur le côté vers la rue Joséphine de 63 pieds 2 lignes sur le côté vers la rue Jackson à une première profondeur de 31 pieds 7 pouces et 1 ligne, auquel point ledit lot s'élargit de 5 pieds 8 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue St Thomas, et delà à une autre profondeur sur une ligne parallèle à la rue Jackson de 81 pieds, 3 pouces et 1 ligne et ayant une largeur au travers de la ligne du fond de 40 pieds. Les améliorations sont connues comme les

Nos 2126-2130 rue St-Thomas,

et consistant en un splendide cottage double en bois apportant $20 par mois de loyer et contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, etc.

Quinzièmement—Un certain lot de terre situé étant et se trouvant dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Fulton ou St Thomas et Rousseau, ledit lot ou portion de terre commençant à une distance de trente et un pieds sept pouces et une ligne de l'encoignure des rues Jackson et Fulton, et mesurant trente et un pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Jackson sur une profondeur de quatre vingt pieds entre lignes parallèles mesure américaine; ledit lot de terre étant la portion de façade du plus grand lot désigné par le numéro deux sur un plan par Pacquet et Campson, et déposé en l'étude de A. Mesureau, ancien notaire en cette ville, le tout d'après le plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 25 mai 1874.

Les améliorations sont connues comme le

No 543 avenue Jackson

et consistant en un joli cottage simple avec grande cour sur le coté et contenant galerie sur le devant et six chambres loué pour $14 par mois.

Sixièmement—Quatre certains lots de terre situées étant et se trouvant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, St André et Chipoewa désignés par les Nos deux trois, quatre et cinq sur un certain plan fait par P. M. Tourné, architecte, daté le 5 janvier 1866 et déposé pour référence en l'étude de Wm. J. Castel, comme plan F du livre des plans No un; lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir: Les lots deux, trois et quatre chacun treize pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur entre lignes parallèles de 85 pieds 1 ligne, et le lot No 5 mesurant 13 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur entre lignes parallèles de 87 pieds 7 pouces et 1 ligne; lots Nos 2, 3 et 4 ayant l'usage d'une allée de 2 pieds 7 pouces de largeur dans le fond en commun avec eux et d'autres lots, A. M.

Les améliorations sont connues comme les

Nos 603-605-607-609 rue Joséphine

Et comprenant une bonne rangée de 4 demeures en bois rapportant $36 par mois de revenu, et contenant dans chaque division 4 chambres, hangar, etc.

Dix-septièmement—Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, St André et Chipoewa désignés comme lots numéros, six, sept, huit et neuf, sur un plan dressé par P. M. Tourné daté le 5 juin 1866, et déposée en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville comme plan "F" dans son livre de plan No. 1, le dit lot mesurant comme suite: Le lot No 6, mesurant 16 pieds, 1 pouces et 5 lignes de face à la rue Joséphine, par 87 pieds et 1 ligne de profondeur entre ligne parallèle. Les lots Nos. 7, 8 et 9 sont contigu, et mesurant chacun 14 pieds 9 pouces et 1 1/2 ligne de face à la rue Joséphine par 87 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Laquelle propriété décrite ci dessus a été subdivisée et sera vendu d'après un plan de voyer fait et daté le 7 juillet 1905 par Charles G. Del Isle comme suit:

(a) Le lot A mesurant 28 pieds 11 pouces 4 lignes à la rue Joséphine sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue St Thomas de 87 pieds 7 pouces 1 ligne; et sur le côté vers la rue Chippewa et courant à une allée commune ledit lot a une première profondeur de 76 pieds auquel point il s'élargit 1 pied 7 pouces 2 lignes au long de la ligne du fond de ladite allée, et delà à une autre profondeur de 11 pieds, 7 pouces et 1 ligne, et traverse sa ligne au fond, le dit lot mesurant 30 pieds, 6 pouces et 6 lignes

Les améliorations sont connues comme les

Nos 611, 613 rue Joséphine,

et comprenant une bonne maison double à deux étages contenant 3 chambres de chaque coté et rapportant un revenu de $14 par mois.

(b) Le lot B sur le ci-dessus mentionné devis mesurant 28 pieds 3 lignes de face à la rue Joséphine par une profondeur sur la ligne de coté vers la rue Chippewa, de 87 pieds 7 pouces et 1 ligne et sur le côte vers la rue St Thomas. Le dit lot est borné par une allée en commun au long de laquelle elle a une première profondeur de 76 pieds auquel point elle s'élargit 1 pied 7 pouces et 2 lignes au long de la ligne du fond de l'allée ci-dessus mentionnée, et de là a une deuxième profondeur de 11 pieds 7 pouces et 1 ligne a sa ligne du fond à travers laquelle mesurant 29 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Les améliorations sont connues comme

Nos 615-617 rue Joséphine,

et comprenant une bonne maison double à deux étages contenant 3 chambres de chaque côté, et rapportant un revenu de $14.00 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le balance à un et deux ans de crédit garantie par billets du acquéreur avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité et cinq pour cent de frais d'avocat en cas de protêt, le tout d'après le conseil de famille tenu pour l'intérêt des héritiers mineurs susdits. l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey & Benedict, John B. Fisher, Edward P. Cousin et Edward P. Foley, avocats 9 juil—9 16 23 30 août 6 10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Sarah Ford,

veuve de feu Anthony Deter Sr., et femme décédée, par 2nd mariage de Bernard Fontan, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75.416 — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard Fontan, Sr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—A. Guilbault, avocat.

7 juil—7 11 16

Succession de Alexander J. Dwyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 73.363—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. H. Dwyer, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Farrar, Jones & Kvaltieschnitt, avocats.

12 juil—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

179 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Roman et 276 pieds 7 pouces et 5 lignes sur le ligne divisant le dit lot de la balance dudit ilet. Sur ce terrain il se trouve au coin des rues Jackson et Derbigny une bonne résidence double en bois connue comme le

No 3100 avenue Jackson

et est louée pour $12 par mois.

Vingt deuxièmement—Un morceau de terre triangulaire connu comme le No 312 C le l'ancienne ville de Carrollton et maintenant le septième district de cette ville, borné par les rues Marie, Heston et le chemin coquillé du Nouveau Canal, mesurant comme suit, à savoir: La portion de cela située dans l'ancienne ville de Carrollton, mesurant douze pieds cinq pouces de face à la rue Heston, six pieds onze pouces et trois lignes à la rue Marie, et nieuf pieds, trois pouces et deux lignes de face sur la ligne de division entre la dite ancienne ville de Carrollton de cette ville, la portion de cela située dans la paroisse d'Orléans mesurant 244 pieds, 11 pouces de face à la rue Heston, 91 pieds, 5 pouces de face à la rue Marie, et 280 pieds